



BP JEPS ACTIVITES DU CIRQUE

CONTENU DES TEP

Lieux : TREMLIN SPORT FORMATION

Les tests liés aux exigences préalables à l'entrée en formation du BPJEPS activités du cirque

(Conformément à l'annexe IV de l'arrêté du 27 février 2017 portant création au BPJEPS spécialité « animateur » mention « activités du cirque »).

Les objectifs :

Être capable de reproduire des éléments techniques simples dans les cinq domaines des activités du cirque

Les modalités :

L'ensemble des candidats sera convoqué en début de matinée, après un échauffement collectif, les candidats passeront par groupe dans 5 ateliers représentant les 5 familles d'activités, chaque candidat sera évalué de façon individuelle.

Pour les activités acrobatiques :

– être capable de réaliser un enchaînement intégrant pour le moins une roulade avant, une roulade arrière, une roue, une rondade, un équilibre.

► *Le (la) candidat(e) présentera l'enchaînement*

Pour les activités de manipulation d'objets :

– être capable de réaliser un passing simple avec trois massues par personne,
– être capable de réaliser une routine à trois balles,
– être capable d'exécuter un enchaînement avec le diabolo,
– être capable d'exécuter un enchaînement avec le bâton du diable,
– être capable d'exécuter un enchaînement avec trois boîtes,
– être capable d'exécuter un enchaînement avec les assiettes.

► *Le (la) candidat(e) présentera la réalisation d'un passing simple et une routine à trois balles de 10 figures de son choix. Pour le reste des quatre techniques liées à cette famille d'activités, un tirage au sort sera effectué afin qu'il (elle) présente l'une d'entre elles.*

Pour les activités d'acrobatie aérienne :

– être capable de réaliser un enchaînement de dix figures simples au trapèze fixe.

► *Le (la) candidat(e) présentera l'enchaînement des figures de son choix.*

MAJ : 12/02/2024

Pour les activités d'équilibre sur les objets mobiles ou fixes :

- être capable d'exécuter un enchaînement sur un fil tendu,
- être capable d'exécuter un enchaînement avec un monocycle,
- être capable d'exécuter un enchaînement avec la planche à rouleau,
- être capable d'exécuter un enchaînement avec une boule.

► *Le (la) candidat présentera l'enchaînement sur le fil et pour le reste des trois techniques liées à cette famille d'activités, un tirage au sort sera effectué pour qu'il (elle) présente l'une d'entre elles.*

Pour les activités d'expression corporelle et artistique :

- être capable de présenter un numéro dans une des familles d'activités concernées,
- être capable de présenter un argumentaire autour du numéro présenté.

► *Le (la) candidat(e) présentera son numéro.*

Déroulement général: L'ensemble des candidats sera convoqué en début de matinée, après un échauffement collectif, les candidats passeront par petit groupe dans 5 ateliers représentant les 5 familles d'activités, chaque candidat sera évalué de façon individuelle.

Durée : *environ 3 heures pour l'ensemble des candidats*

Les dispenses :

Les personnes titulaires d'un des diplômes suivants sont exemptées des tests précités :

- le Brevet d'initiateur aux arts du cirque,
- le Baccalauréat L'option « arts du cirque »,
- le Brevet artistique des techniciens du cirque,
- le Diplôme des métiers des arts du cirque,
- Une dispense délivrée dans le cadre de la VAE.

Les tests de sélection propres à l'organisme de formation

Pour pouvoir accéder aux épreuves des tests de sélection organisés par notre organisme de formation, il est obligatoire de disposer de l'attestation de réussite aux exigences préalables ou l'attestation de son équivalence. **Les deux épreuves ci-dessous ne font l'objet d'aucune dispense.**

Les objectifs

Ces épreuves ont pour but de vérifier le niveau de compétence minimum des candidats avant l'entrée en formation.

Les objectifs pédagogiques de ces tests sont de :

- vérifier la motivation des candidats et leurs implications dans le milieu professionnel ou associatif (notion de projet personnel et professionnel),
- vérifier la capacité des candidats à comprendre, à analyser à s'exprimer à l'oral et à l'écrit.

Les modalités

Épreuve 1 : Entretien de motivation

Description :

A l'issue des TEP, chaque candidat sera reçu devant un jury de deux personnes pour un entretien permettant de vérifier l'adéquation entre sa motivation, son parcours, son implication dans le milieu du cirque et/ou de l'animation et son projet professionnel (30 minutes environ).

Épreuve 2 : Expression écrite et orale

Description :

Le candidat sera invité à rédiger un texte de réflexion personnelle à partir d'un document portant sur un événement culturel ou une thématique en lien avec l'animation. Il disposera de 60 minutes maximum de rédaction et présentera ensuite sa réflexion et son point de vue sur l'événement ou le sujet avancé lors d'un échange collectif.

Décision d'entrée en formation

Après délibération du jury, l'organisme de formation habilité transmet au directeur régional de la jeunesse, des sports et de la vie associative, la liste définitive des candidats inscrits aux épreuves de sélection et la liste des candidats ayant satisfait aux exigences préalables et admis à entrer en formation.